

**ÉCOLE RÉGIONALE POST-UNIVERSITAIRE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION
INTÉGRÉS DES FORÊTS ET TERRITOIRES TROPICAUX
- ÉRAIFT -**

Centre de Catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO

Appel à candidature pour une bourse de recherche postdoctorale sous la supervision de l'ÉRAIFT en collaboration avec ULIEGE grâce au financement UE/Enabel

Durée : un an

Projet : DeSIRA Agroforêt COD20006 / DA 113220000037.

1. Contexte et justification

Cet appel à candidatures s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du **projet DeSIRA agro-forêt**, financé par l'Union Européenne et exécuté par ENABEL avec un appui scientifique de l'Université de Liège, du Musée Royal de l'Afrique Centrale (MRAC) et de l'Ecole Régionale postuniversitaire d'Aménagement et de gestion Intégrés des Forêts et Territoires tropicaux (ÉRAIFT ; RDC).

Ce projet vise notamment à « *accompagner les acteurs locaux dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion des ressources naturelles qui contribuent à réduire la dynamique de la déforestation dans sa zone d'exécution* ». Ainsi, les principaux objectifs dudit programme visent de :

- Appuyer le processus de sensibilisation à la conservation de la forêt ainsi que de sa biodiversité au niveau local,
- Accompagner l'élaboration de scénarii de gestion et d'aménagement des écosystèmes forestiers et leur mise en œuvre (incluant des inventaires forestiers, une cartographie d'occupation et d'utilisation de l'espace, le processus de la cartographie participative avec les communautés locales, etc.),
- Accompagner le processus de sécurisation foncière des terres communautaires (demande de concessions forestières des communautés locales ou CFCL) ;
- Accompagner des schémas de (re) plantations forestières.

En guise d'informations, deux thèses de doctorat sont déjà initiées en appui à ce projet, sous la responsabilité académique et scientifique de l'ÉRAIFT et du MRAC, en collaboration avec d'autres institutions de recherche scientifique.

Par ailleurs, outre les recherches scientifiques centrées sur la gestion durable des forêts y compris les anciennes plantations d'hévéa dans la zone d'étude, le projet DESIRA vise également l'analyse et la promotion d'une filière résiliente de l'hévéa ayant vocation à être gérée par le secteur privé dans le Sankuru à l'issue du financement de l'action. En vue d'atteindre cet objectif, il a été inscrit un post doctorant qui sera essentiellement basé dans la Province de Sankuru, avec comme missions de conduire une étude complète sur les potentialités de la filière Hévéa dans le SANKURU, de piloter la rédaction d'un guide d'itinéraire technique « modernisé » visant à vulgariser les résultats de l'action et d'apporter des appuis logistiques aux doctorants et autres chercheurs dudit programme. Le milieu étant enclavé avec peu de structures de base, le postdoc aura entre autre comme rôle de l'accompagnement logistique pour la mise en œuvre des activités relatives au résultat 2 de l'action: « *Donner un appui scientifique adéquat aux institutions congolaises d'enseignement et de recherche dans le Sankuru* ».

Les résultats issus de ces travaux devront aider à orienter les acteurs privés qui ambitionnent à investir substantiellement dans une filière résiliente de l'hévéa dans le Sankuru.

La zone d'intervention du projet se focalise dans la Province du Sankuru, et recouvre plus particulièrement les territoires de Lodja et de Lomela. Cette zone a été une zone majeure de production du latex (caoutchouc) dans les années 1960/70. Bien que plus de 1000 hectares de plantation d'hévéas y soient encore disponibles, l'exploitation du latex tourne aujourd'hui au ralenti. Cela est dû à plusieurs facteurs dont l'âge avancé de ces plantations (installées dans les années 50), l'état dégradé des voies d'évacuation ou encore à la faiblesse des cours mondiaux qui se répercute sur le salaire des saigneurs, etc.

2. Parties prenantes du projet

2.1 ENABEL

Contexte général de la Coopération belge en RDC Congo

La République démocratique du Congo est le premier pays partenaire de la coopération gouvernementale belge. Le programme actuel de coopération belgo-congolaise (période 2020- 2022), doté d'un budget de 66,5 millions d'euros, s'aligne sur les priorités de développement de la RDC et de celles de la Coopération belge. Il entend contribuer au développement socio-économique inclusif et durable, à la création d'emplois et à l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base. Il est actif dans les secteurs de l'agriculture, de l'éducation, de la santé et de l'eau. Ces thématiques constituent le fil rouge du « portefeuille bilatéral RDC », qui s'étend géographiquement sur 10 des 26 provinces du pays.

Le secteur agricole est l'un des secteurs-clés d'intervention d'Enabel en RDC. Des actions couplées dans les secteurs de l'agriculture et du développement rural (désenclavement) visent la réduction du déficit alimentaire et de la pauvreté à travers la promotion de pratiques agricoles innovantes et durables dans les filières du palmier à huile, du maïs, de l'arachide, du manioc, du riz et du niébé. Les actions concernent aussi l'accompagnement et l'appui aux producteurs via une meilleure structuration des organisations paysannes, la promotion de l'agriculture familiale et la mise en place d'un réseau de transport multimodal (pistes, ponts et bacs) afin de faciliter l'évacuation rapide des productions agricoles. A côté de ces interventions agricoles, Enabel met également en œuvre pour le compte du FONAREDD (Fonds National REDD) un projet qui s'inscrit dans la stratégie nationale REDD+ et qui vise à réduire l'impact des activités humaines sur la forêt ainsi qu'à améliorer les conditions de vie des habitants (province de la Mongala). Les actions proposées abordent les questions de planification spatiale pour une utilisation durable des terres (aménagement du territoire, gouvernance, plans de développement locaux) et visent la réduction de l'impact de l'agriculture et de l'exploitation forestière sur la perte de biodiversité des forêts.

Contexte particulier de la zone d'intervention

Dans la province du Sankuru, Enabel met en œuvre le projet DeSIRA Agro-forêt, pour le compte de l'UE, dont l'objectif spécifique vise que « les communautés locales s'approprient des modèles de gestion et d'exploitation durables de la forêt équatoriale à haut potentiel de carbone autour d'une filière hévéa inclusive ».

2.2 ERAIFT

Cette École Régionale a été créée le 10 avril 1999. Elle est fondée autour du projet sur l'Homme et la Biosphère de l'UNESCO (programme MAB) qui vise un développement humain durable en harmonie avec l'environnement.

**ÉCOLE RÉGIONALE POST-UNIVERSITAIRE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION
INTÉGRÉS DES FORÊTS ET TERRITOIRES TROPICAUX
- ÉRAIFT -**

Centre de Catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO

Depuis quelques années, l'ÉRAIFT jouit du statut de Centre de Catégorie 2 de l'UNESCO¹ et contribue depuis sa création au renforcement des capacités des cadres et décideurs originaires de 22 pays francophones et lusophones d'Afrique Subsaharienne et de la région de l'Océan indien en matière de gestion des aires protégées, ainsi qu'en aménagement durable des forêts et territoires tropicaux (environ 300 Masters, 22 docteurs et plus d'un millier de cadres des secteurs publics et privé formés dans le domaine « forêt-environnement »).

Sa gouvernance est régionale et repose sur les organes suivants : (1) *la Conférence des Etats membres*, (2) *le Conseil d'Administration*, (3) *le Conseil Académique et à la Recherche (CAR)* et (3) *la Direction* confèrent à l'École une gouvernance internationale assurant une durabilité et viabilité institutionnelle. Par ailleurs, en vue de son fonctionnement harmonieux, plusieurs accords de collaboration ont été conclus au niveau national, régional et international avec divers partenaires techniques et financiers. Des informations complémentaires sur l'ÉRAIFT sont disponibles au travers son site web : www.eraift-rdc.org.

2.3. ULIEGE Gembloux Agro-Bio Tech

Dans le cadre du projet « DeSIRA agroforêt », un Accord Spécifique de Coopération (ASC) a été établi entre ENABEL et l'Université de Liège, Belgique. L'Université de Liège, à travers ses expertises à Gembloux Agro-Bio Tech dans le domaine des productions agricoles et forestières est chargée de participer à la mise en œuvre du projet. En particulier d'apporter une expertise scientifique pour la réalisation d'un état des lieux pour identifier et accompagner les conditions d'une relance de la filière hévéa du point de vue technique, social et économique (Résultat 1) et pour l'accompagnement des acteurs locaux pour identifier des modèles agroécologiques et agroforestiers carbone neutre ou positif adaptés au contexte local et tenant compte de l'aspect genre (Résultat 2).

3. Profil du postdoc et éléments du dossier de candidature

- Être de nationalité congolaise (RDC) ;
- Être détenteur d'un doctorat dans une institution universitaire de renommée internationale, en sciences de la nature ou de l'environnement, sciences agronomiques, sciences économiques ou sociales ou humaines avec une orientation sur l'agriculture ou l'environnement (cfr lien contenant une photocopie du diplôme de doctorat, un exemplaire de la thèse, le rapport de soutenance publique de la thèse, etc.) ;
- Présenter un résumé de son CV (10 pages maximum) reprenant essentiellement, son cursus académique, son expérience professionnelle, la participation à des congrès internationaux (avec les indicateurs) dans le domaine de l'agriculture et de l'environnement, la liste de ses publications scientifiques récentes (les 5 dernières années) et les contacts des 3 personnes de référence, etc.,
- Insérer sous forme d'un « lien », les copies de ses dernières publications internationales durant les 5 dernières années ; les indicateurs pour sa participation aux congrès internationales (invitation, liste de présence, rapport de mission), etc. ;

¹ Les centres et instituts de catégorie 2 contribuent à l'exécution du programme de l'UNESCO par le renforcement des capacités, l'échange d'informations dans une discipline particulière, la recherche théorique et expérimentale, et la formation avancée dans des domaines de compétence spécifiques. Ils sont sous l'égide de l'UNESCO, mais ne font pas partie de l'Organisation sur le plan juridique ; ils sont régis par leurs propres règles officiellement approuvées par la Conférence générale. Ces centres et instituts forment un vaste réseau de centres associés dans les domaines de l'eau, des énergies renouvelables, de la politique scientifique, de la biotechnologie, des géosciences, des sciences fondamentales et de la télédétection.



Enabel



LIÈGE université
Gembloux
Agro-Bio Tech

ÉCOLE RÉGIONALE POST-UNIVERSITAIRE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION
INTÉGRÉS DES FORÊTS ET TERRITOIRES TROPICAUX
- ÉRAIFT -

Centre de Catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO

- Démontrer ses aptitudes en insertion sociale au sein des communautés locales sur le terrain et ses capacités pour assurer les facilités administrative et logistiques dans un environnement du type forestier ;
- Capacité de travailler dans un environnement multiculturel, sous pression et dans les conditions parfois difficiles ;
- Capacités de conduire les équipes des chercheurs sur le terrain !
- Présenter en anglais et en français son **protocole de recherche scientifique postdoctoral**, selon une approche systémique et la logique scientifique (objectifs et questions de recherche clairement définies, une revue critique de la documentation scientifique, un planning cohérent d'activités sur un an et des résultats attendus, une estimation budgétaire réaliste pour le postdoc, et un cadre logique cohérent) (maximum 10 pages). *Le protocole doit se focaliser sur les études socioéconomiques, la chaîne de valeur et l'itinéraire technique de l'hévéaculture dans la province de Sankuru*
- Présenter les diverses attestations habituellement demandées (naissance, aptitude physique, nationalité, bonne vie et mœurs ou équivalentes) ;
- Rédiger une **lettre de motivation manuscrite** soulignant ses principales raisons de réaliser son postdoc dans le cadre du présent appel ; cette lettre doit être manuscrite et signée, écrite en français et en anglais (une page max par version) ;
- Être « bilingue », capable de travailler et de publier en français et en anglais.

4. Domaines éligibles de recherche postdoctorale

Le thème prioritaire de recherche postdoctorale doit s'inscrire dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord Spécifique de Coopération, entre Enabel et l'ERAIFT, et ce au sein du même **projet DeSIRA agro-forêt COD20006/DA 113220000037**. Il s'agit essentiellement des activités qui portent sur (1) l'analyse socio-économique et des filières nécessaires à une meilleure compréhension des conditions de relance de la filière hévéa, (2) l'analyse la chaîne de valeur et des conditions de la rentabilité économique de la filière hévéa dans le Sankuru.

5. Dépenses prioritaires éligibles pour les travaux de recherche postdoc

- Déplacements du candidat (terrain, formation, etc.) en RDC ou ailleurs lorsque ces déplacements sont liés à ces travaux de recherche,
- Frais liés à des facilités administrative et logistique sur le terrain pour l'accueil des chercheurs et autres personnalités liées au projet,
- Frais d'assurance maladie durant le parcours du post-doc,
- Impressions diverses, principaux équipements de recherche, logement, accès à l'internet et à la bibliothèque numérique,
- Frais de numérisation et d'archivage des documents liés au programme ;
- Frais liés à la récolte des données (enquêtes terrain, interview, revue documentaire y compris les rapports existants dans la zone d'étude sur la culture de l'hévéa), etc.,
- Frais de publication des articles scientifiques dans les revues internationales (les revues à publication gratuite pourront être favorisées dès lors qu'elles répondent aux conditions énoncées au § 3),
- Frais de publication d'un ouvrage de synthèse sur les enjeux locaux de la relance de la filière de l'hévéa dans le Sankuru en collaboration avec l'expert socio anthropologue du projet.



Enabel



LIÈGE université
Gembloux
Agro-Bio Tech

**ÉCOLE RÉGIONALE POST-UNIVERSITAIRE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION
INTÉGRÉS DES FORÊTS ET TERRITOIRES TROPICAUX
- ÉRAIFT -**

Centre de Catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO

- Participations aux congrès scientifiques nationaux et internationaux où l'on est retenu pour présenter une communication orale, le cas échéant,
- Participation aux jurys de thèses de doctorat ou des TFE des étudiants en masters régionaux ERAIFT;
- Accompagnement et coaching des doctorants du programme DeSIRA Agroforêt ;
- Indemnités de subsistance durant la réalisation du postdoc.

Chaque dépense, dans le cadre de la recherche postdoctorale devra au préalable être validée par l'administration de l'ERAIFT puis justifiée par des pièces comptables appropriées.

Le déplacement du postdoc de son site à Sankuru vers Kinshasa ou ailleurs devra avoir le quitus de la direction ERAIFT.

7. Lieu de l'affectation et Durée de la mission

Le post-doc sera basé à **Mukumari**, dans la province de Sankuru, pendant toute la durée de sa mission pour bien mener ses activités de recherche, encadrer les doctorants et stagiaires, et soutenir l'ERAIFT dans la mise en œuvre des autres activités liées au projet. La mission du post-doc s'étend sur un an, **du 30 septembre 2024 au 30 septembre 2025**.

6. Budget prévisionnel de la bourse de recherche postdoc

Le budget prévisionnel de cette mission est repris dans le tableau ci-dessus.

N°	Rubriques	Unité	Qnté	PU€	PT€	Notes
2	Billets avion nationaux	Vol A/R	3	700,00 €	2 100,00 €	billet et go pass (Kinshasa vers le terrain lodja-Mukumari)
3	Logement et per diem terrain	Nuitée	180	20,00 €	3 600,00 €	forfait logement et per diem avec ordre de mission, rapport mission,
4	Indemnités mensuelles (Autres coûts bourse)	Année	1	35 000,00 €	35 000,00 €	couvrant tous les autres coûts du post Doc (frais divers de recherche, frais publication, frais subsistances mensuelles, assurance maladie, frais séminaires et colloques, petits équipement...)
	TOTAL				40 700,00 €	

8. Transmission du dossier et date butoir

Le dossier compressé de candidatures sera transmis par un courriel, de préférence sous la forme d'un lien, aux adresses suivantes :

- Destinataire : M. Baudouin Michel, Directeur de l'ERAIFT et Président du Conseil Académique et à la Recherche (CAR).
Adresses : info@eraift-rdc.org avec copie à : h.mishidi@eraift-rdc.org; c.mumbere@eraift-rdc.org;
- Objet : **candidature pour une subvention postdoctorale ERAIFT.**
- Taille maximale du fichier à envoyer : **10 Mo**
- Echéance pour le dépôt du dossier : **Lundi 16 septembre 2024 à 16 heures (Kinshasa Time)**

Seuls les dossiers complets et transmis dans le délai seront examinés par une équipe mixte constituée de membres du Conseil Académique et à la Recherche (CAR) de l'ERAIFT sous la présidence du Directeur

**ÉCOLE RÉGIONALE POST-UNIVERSITAIRE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION
INTÉGRÉS DES FORÊTS ET TERRITOIRES TROPICAUX
- ÉRAIFT -**

Centre de Catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO

de l'ÉRAIFT et Président du CAR. Les meilleures candidatures seront présélectionnées pour une interview afin de sélectionner un seul meilleur qui sera notifié.

Fait à Kinshasa, le 12/08/2024

Le Directeur de l'ÉRAIFT

Baudouin MICHEL